

MAIRIE DE NOINTEL (VAL D'OISE)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°001-2018 du 28 mars 2018, Madame le Maire de Nointel (Val d'Oise) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE par la décision N°E18000008/95 en date du 22 février 2018, a désigné Madame Dalila DA COSTA ALVES en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Nointel rue de l'Orangerie 95590 Nointel du :

Mercredi 25 avril 2018 au lundi 28 mai 2018 inclus

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture à savoir :

- Lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mardi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

Ou par voie dématérialisée sur le site de la commune www.nointel95.fr rubrique PLU.

Madame le Commissaire Enquêteur assurera des permanences à la mairie pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- **Samedi 28 avril 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 11 mai 2018 de 14h00 à 17h**
- **Lundi 28 mai 2018 de 14h00 à 17h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par mail à l'adresse suivante : nointel95.plu@gmail.com.

Elles peuvent également être adressées par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès réception en mairie.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire,
Martine LEGRAND